



Note concernant les risques liés à la pratique de l'aviron

Cercle Nautique de Meaux Aviron

La pratique de l'aviron comporte des risques. La présente note détaille le comportement à adopter lorsqu'on y est confronté.

En cas de chavirage :

- Utiliser le bateau comme flotteur, mettre le buste hors de l'eau et attendre du secours ;
- Ne quitter le bateau, qui est un gage de sécurité, qu'en cas de danger immédiat ;
- Dans ce cas et dans la mesure du possible, utiliser les avirons comme flotteurs sans chercher à récupérer le bateau ;
- En cas d'eau froide, veiller à ce que le corps ne perde pas trop de chaleur :
 - Ne pas faire trop de mouvements ;
 - Se tenir recroquevillé le plus possible ;
 - À plusieurs, se tenir serrés les uns contre les autres.

Les risques d'hydrocution en cas de chavirage sont accrus :

- En eau froide ;
- En cas d'allergie à l'eau ;
- En cas de crise d'urticaire ;
- Après les bains de soleil ;
- Lors d'une séance après un repas copieux ;
- Lors d'une séance à jeun en état d'hypoglycémie ;
- Lors d'un effort intense.

La foudre

Il est important d'interrompre l'activité dans ces conditions. En cas d'orage les bateaux se déplaçant sur un plan d'eau sont des cibles privilégiées. L'emploi de fibres de carbone dans leur construction et celle des avirons augmente le danger.

La crue

La crue est l'élévation du niveau de la rivière. La notion de risque y est associée en raison des changements qu'elle provoque :

- Augmentation de la vitesse du courant et des remous ;
- Passages d'épaves pouvant occasionner des avaries sérieuses et dangereuses aux embarcations ;
- Modification des repères habituels de pratique.

L'éventuelle interdiction de naviguer sera prise par un responsable habilité, après examen sur place des conditions de navigation. Cette interdiction de naviguer peut être totale ou partielle, n'intéresser que les pratiquants les plus inexpérimentés et/ou ne viser que des zones d'évolution délimitées.

Le brouillard

Le brouillard diminue dans de grandes proportions la visibilité des utilisateurs des plans d'eau et est donc générateur de danger :

- Les embarcations peuvent s'égarer et atteindre des zones dangereuses ;
- Elles peuvent ne pas être détectées par les bâtiments navigant au radar ;
- En cas de chavirage ou autre accident il est difficile de leur porter secours.

Il est donc important d'interrompre l'activité dans ces conditions.

Les bateaux sans barreur

Une des caractéristiques du sport de l'aviron est que les rameurs se déplacent à reculons.

L'observation de leur espace arrière doit donc être effectuée à intervalles réguliers et rapprochés même sur des bassins peu fréquentés ou bien connus des utilisateurs

Risques lié à la navigation commerciale

La navigation commerciale est **prioritaire**.

Les embarcations commerciales étant lourdes, volumineuses, peu manoeuvrables et génératrices de vagues, il est donc important de se rappeler :

- Qu'il est impossible à un bâtiment de commerce de s'arrêter rapidement et que, lorsqu'il est vide, le marinier ne voit pas les objets proches ;
- Qu'il est extrêmement dangereux de couper la route d'un bâtiment de commerce ou d'effectuer des manoeuvres sur son axe de déplacement ;
- Qu'il ne faut pas tenter de suivre un bâtiment de commerce sur le côté ou immédiatement derrière ;
- Qu'en cas de croisement de bâtiments de commerce générant des vagues, il faut arrêter l'embarcation, l'orienter parallèlement aux vagues et maintenir les palettes des avirons à plat sur l'eau.